

avaient lieu parmi les incrédules. Les meilleurs et les plus droits se laissaient gagner par l'évidence. Toutefois, il restait un indestructible noyau d'esprits se disant forts, et dont la force consistait à se roidir contre les preuves et à refuser de se rendre à la vérité. Cela semblerait impossible si l'univers entier ne savait qu'une grande partie du peuple juif a résisté aux miracles même de Jésus-Christ et des Apôtres, et qu'il a fallu quatre siècles de prodiges pour ouvrir complètement les yeux du monde païen.

A continuer.

INFORMATIONS.

NOMINATION.—Les Hon. Chauveau, Isid. Thibault, avec MM. Sheyn, Wood et Sewell, ce dernier de Lévis, ont été nommés commissaires du havre de Québec.

PARLEMENT.—Le gouvernement conserve encore une bonne majorité dans la Chambre des Communes, cependant cette majorité s'en va décroissant chaque jour. De 116 qu'elle était à la dernière session, elle ne se montait qu'à 46 lors du dernier vote de non confiance proposé par Sir John McDonald.

DEUX-MONTAGNES.—Ce comté vient de se donner deux nouveaux représentants. Il était ci-devant représenté par l'Hon. G. Ouimet dans la chambre locale et par M. Globenski dans la chambre fédérale; M. Ouimet ayant été nommé Surintendant de l'Éducation, et M. Globenski ayant résigné son mandat pour raison de santé, M. Champagne, avocat de Ste. Scolastique, a été élu pour la chambre locale et M. J. Bte. Daoust, ancien député pour la chambre fédérale. Les deux nouveaux députés sont tous deux conservateurs, comme l'étaient ceux qu'ils ont remplacés.

M. DAOUST.—On fait actuellement au nouveau député des Deux-Montagnes une véritable guerre d'Allemand au Parlement fédéral. En 1866, M. Daoust fut poursuivi pour faux pour avoir pris la signature de son beaufrère. Lors du procès, le seul témoin qui pouvait le sauver fit défaut, et il fut trouvé coupable par le jury. Quelques semaines plus tard, ayant à subir un nouveau procès pour une semblable accusation, son témoin vint s'offrir de lui-même, et témoigna de l'autorisation qu'avait eue M. Daoust d'user du nom de son beau-frère dans l'un et l'autre cas, sur ce, la cause fut renvoyée et la sentence ne fut pas portée sur la première condamnation. Maintenant MM. Taschereau et Laurier prétendent que l'honneur de la chambre serait blessé, si un tel homme pouvait siéger à leurs côtés. Chatouilleux